



# Généralités

L'addictovigilance repose sur un réseau national de centres chargés de recueillir et d'évaluer ces cas.

Ce dispositif permet ainsi aux autorités de santé de prendre toute mesure adaptée pour préserver la santé publique. Il est également un instrument d'information des autorités sanitaires, des professionnels de santé et du grand public.

Le réseau comprend 13 CEIP : Caen, Clermont –Ferrand, Grenoble, Lille, Paris Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers, Bordeaux, Lyon, Nantes, et Toulouse et 7 Centres correspondants.

Les CEIP recueillent et évaluent les cas de pharmacodépendance qui leur sont transmis et préparent les travaux de la Commission nationale des stupéfiants et des psychotropes (CNSP) de l'ANSM.

Afin de vous proposer du contenu enrichi et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ OK, tout  
accepter

Personnaliser